

GRANDE-BRETAGNE – Animaux transgéniques

Par Christophe NOISETTE

Publié le 03/09/2002

Dans un rapport remis au gouvernement, l'Agriculture and Environment Biotechnology Commission (AEBC) préconise de mieux encadrer les pratiques autour des animaux transgéniques et du clonage et d'ouvrir un débat citoyen sur ce sujet. Sept recommandations importantes sont faites :

- 1- la mise en place d'un comité consultatif spécifique pour étudier les implications de l'utilisation de la génétique et des biotechnologies pour les animaux de ferme et pour les pratiques agricoles ;
- 2- l'implication du public dans la prise de décision concernant l'utilisation de la génétique dans le domaine des biotechnologies, avec la mise en place d'un financement dédié (cf. page 2) ;
- 3- la loi de 1911 sur la protection des animaux et les autres réglementations sur le bien-être animal doit être révisée et renforcée ;
- 4- la surveillance des animaux génétiquement modifiés et clonés, même après leur mise sur le marché, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes inattendus concernant leur bien-être ou leur santé à l'âge adulte ;
- 5- donner le choix au consommateur d'acheter ou non des produits issus d'animaux génétiquement modifiés, grâce à l'étiquetage et la traçabilité ;
- 6- interdire l'élevage de poissons transgéniques dans les fermes marines tant que les conséquences environnementales causées par leur possible « évvasion » ne seront pas connues ou que les mesures de confinement strictes seront jugées insuffisantes.
- 7- Mise en place d'une surveillance internationale du mouvement de ces animaux.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/grande-bretagne-animaux-transgeniques/